

## RÈGLEMENT DES TITRES CHAMPIONNAT SENIORS

- 1- Les titres sont ouverts à toutes les équipes ayant terminées 1<sup>ère</sup> de leur poule en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>ème</sup> phase.
- 2- Phase 1 : Les titres se feront uniquement sur inscriptions (limité à 8 équipes par division).  
Phase 2 : Les titres se feront uniquement sur inscriptions (limité à 8 équipes par division).
- 3- Seuls les joueurs (es) n'étant pas brûlé (règle des brûlages du championnat senior par équipes) pourront participer aux titres même s'ils n'ont pas disputé de rencontre avec l'équipe qualifiée pendant la phase concernée.  
Pour la phase 1, seuls les joueurs licenciés avant le 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours peuvent participer.
- 4- **Déroulement** : Des tours préliminaires seront organisés. Un tirage au sort définira les rencontres. Ces dernières se dérouleront soit dans un lieu unique, soit dans la salle de club du premier nommé sur la convocation. Les rencontres nécessaires au déroulement de la compétition auront lieu **à des dates fixées par le comité**. Si pour quelque raison que ce soit, la rencontre n'était pas disputée, alors les deux équipes seraient éliminées. Les finalistes se rencontreront lors de la journée finale des titres 1<sup>ère</sup> phase et le vainqueur de chaque division recevra un diplôme (donné à l'Ag) et des médailles aux deux premiers (si au moins 2 équipes sont inscrites).
- 5- Le Règlement du championnat Senior s'applique aux Titres. Les feuilles de rencontre DOIVENT ETRE :
  - Soit SAISIES SUR SPID MANUELLEMENT ou AUTOMATIQUEMENT avec l'outil GIRPE.
  - Soit envoyées par mail ([anjou.ping-sec@wanadoo.fr](mailto:anjou.ping-sec@wanadoo.fr)) (mettre le fichier en pièce jointe au format PDF).
- 7- Les équipes inscrites s'engagent à respecter ce règlement.
- 8- La commission sportive statuera sur les éventuels litiges non prévus au présent règlement.